

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 51 (1956)
Heft: 1

Artikel: Que se passe-t-il à Romont? = Was passiert in Romont?
Autor: Remy, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173575>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Que se passe-t-il à Romont?

Du haut de sa colline, Romont domine l'artère ferroviaire de Berne à Lausanne. Chacun connaît la silhouette caractéristique de sa belle collégiale, des toits qui se pressent autour d'elle, des puissantes tours du château et des remparts.

Le visiteur, qu'il vînt par le chemin de fer ou par la route, avait jusqu'à ces derniers temps le sentiment de remonter dans le passé lorsqu'il abordait le rude chemin qui conduit aux portes de la ville. Il était un peu déçu cependant en découvrant que bien peu de maisons avaient gardé leurs façades du moyen âge et qu'une importante partie des remparts avait disparu. Mais, jusqu'il y a deux ans, les Romontois avaient respecté l'unité de leur ville en conservant à leurs maisons les toits qui forment un parterre harmonieux à la collégiale et au château. Ces deux monuments sont intacts; ils méritent une longue visite. Ce sont les splendides vestiges de l'œuvre de ce grand seigneur du XIII^e siècle, Pierre II de Savoie, surnommé le Petit Charlemagne. Avant de devenir comte de Savoie, il fut comte de Romont. C'est lui qui fit construire, à partir de 1244, la collégiale et le château. Ces deux monuments, au sommet de la colline, font honneur à l'architecture gothique de notre pays. Les générations suivantes les ont modifiés et agrandis, mais en respectant l'œuvre du premier constructeur.

Ce respect paraît faire aujourd'hui défaut. Bien que nous vivions à une époque où l'on connaît la valeur des édifices du passé, où l'on dépense souvent des sommes considérables pour les sauvegarder, on a commis à Romont une faute très grave.

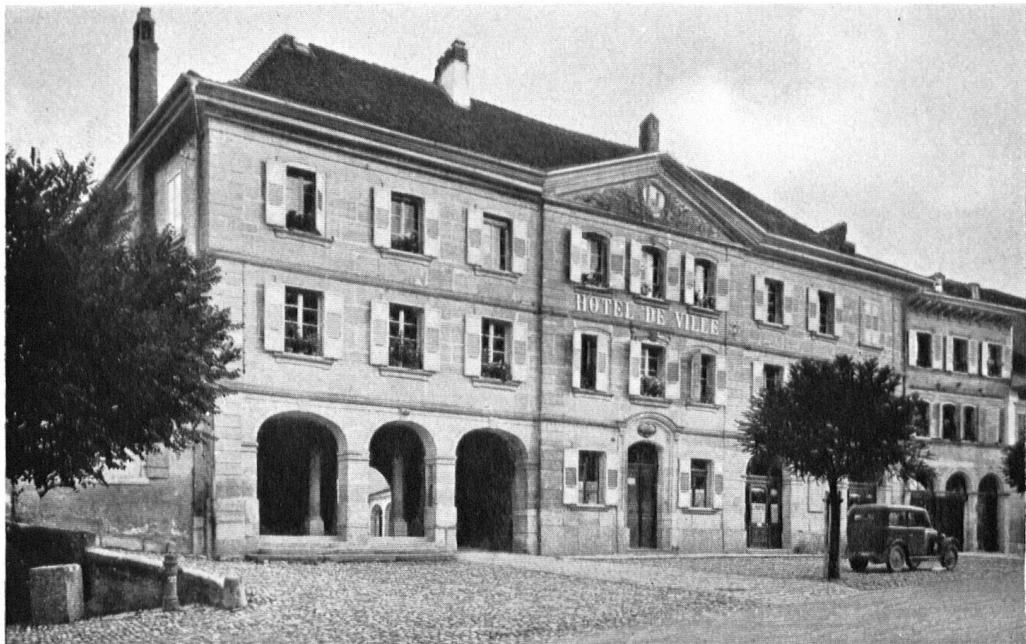
L'on vient de construire, en effet, à côté du château et tout proche de la collégiale, un hôtel de ville moderne, dont l'architecture ne tient aucun compte de la situation ni de son glorieux voisinage.

En 1948, l'ancienne maison communale avait brûlé. Il s'agissait d'une élégante construction de la fin du XVIII^e siècle, aux lignes sobres et classiques.

Après l'incendie, la façade était encore debout, mais, disait-on, elle ne pouvait pas être maintenue en raison de son mauvais état. La société d'Art public, section fribourgeoise du Heimatschutz, en a tenté le sauvetage. Mais, devant les nécessités techniques, il fallut s'incliner.

Une ardente discussion s'engagea dès lors sur la reconstruction. Un concours fut ouvert, plusieurs projets furent présentés. Mais aucun ne fut accepté par les autorités qui, finalement, chargèrent un jeune architecte du lieu d'exécuter les plans qu'il avait conçus. Nous tenons à relever que, pendant cette période de discussions qui dura des années, le comité fribourgeois de notre Ligue offrit ses services et ses conseils. En vain, les projets de l'architecte romontois furent soumis à l'approbation du gouvernement cantonal à qui incombe la décision quand il s'agit d'édifices publics. La Commission officielle des Monuments, à laquelle appartient un représentant du Heimatschutz, s'insurgea contre ce projet qui ne se souciait en aucune façon de l'ambiance architectonique. Elle fut cependant objective: elle reconnut certaines qualités du projet, en particulier son implantation qui permettait de libérer les abords du château. Elle proposa donc au Conseil d'Etat de n'accorder l'autorisation de construire qu'après de profondes corrections. Il fallait modifier l'ordonnance des façades et harmoniser la toiture avec la ligne de faîte qui constitue justement l'une des caractéristiques de Romont.

C'est alors qu'il se passa quelque chose d'étrange. L'architecte se remit au travail et présenta bientôt à la Commission un projet qui respectait les observations exprimées. Les plans furent donc approuvés par le Conseil d'Etat. Mais quelle ne fut pas la stupeur de tous lorsque l'on constata que la construction qui sortait



Das alte Rathaus von Romont, 1528 von der Stadt gekauft, 1760–61 umgebaut von J.-P. Nader, vor einigen Jahren leider durch eine Feuersbrunst zerstört (s. Text) und ersetzt durch den Neubau, den wir auf den nachfolgenden Seiten abbilden.

L'hôtel de ville de Romont qui servit à la commune depuis 1528, fut rénové en 1760 par l'architecte Nader, avec autant d'élegance que de simplicité. Un incendie récent l'a ravagé. La façade aurait pu être sauvée; on ne l'a pas voulu.

de terre n'était pas celle qui avait été autorisée! En particulier, l'édifice se terminait par une couverture plate, alors que l'on avait particulièrement insisté sur la nécessité d'un toit. Comme pour démontrer d'une manière éclatante la laideur de cette construction, on autorisa la télévision suisse à placer sur la terrasse de grands disques noirs qui servent de relais entre deux stations.

L'opinion publique heureusement a réagi avec vigueur, et non seulement dans le canton de Fribourg. Comment expliquer pareille offense? La section fribourgeoise ne pouvait la tolérer. C'est pourquoi elle demanda au gouvernement d'intervenir avec énergie pour que ses ordres fussent respectés.

En cette triste affaire, le Conseil d'Etat a prouvé qu'il ne la prenait pas à la légère. Il a exigé de la Commune qu'elle apporte à l'édifice les modifications indispensables. Qu'en résultera-t-il? L'avenir le dira. Certes, la situation est précaire. La bâtie a coûté très cher. Les transformations imposées coûteront encore... Enfin, un contrat lie la municipalité à ceux qui ont posé les disques que l'on peut maintenant admirer... sans télescope ni télévision!

Si tout serait à refaire, tout peut du moins s'améliorer. Et il le faut pour que disparaisse le scandale de Romont.

J. Remy.

Was geschieht in Romont?

Höchst sonderbare Dinge tragen sich zu in dem bekannten Burgstädtchen, dessen hochgelegene Mauern, Schloß und Kirche jeder bewundert, der mit der Eisenbahn von Fryburg gegen Lausanne fährt.

Im Innern des Ortes haben die Romonten zwar schon früher allerlei gesündigt, doch die Silhouette der Stadt, die Ordnung ihrer Dächer hatten sie geschont. Zusammen mit Schloß und Kollegial-Kirche bot das den grünen Hügel krönende Romont nach wie vor das Bild einer bezaubernden Einheit. Schloß und Kirche selbst sind bedeutende Baudenkmäler des 13. Jahrhunderts.



Die heutige Stadtkrone von Romont mit dem in Widerspruch zu den behördlich genehmigten Plänen gebauten neuen Rathaus, das nun nachträglich »strafweise« mit Kosten von Fr. 200 000. von der Stadt planentsprechend umgebaut werden muß (s. Text).

Et voici la modestie des Temps Modernes! Sur le sommet de la nouvelle bâisse, les disques de la télévision suisse.

Heute ist nun auch diese weit in die Ferne wirkende Einheit zerstört worden. Neben dem Schloß und in unmittelbarer Nähe der Kirche haben die Romonter ein neues Rathaus gebaut und auf die äußere Stadtkante gesetzt. Wie es sich darbietet, zeigen unsere Bilder.

Leider ist das schöne, zu Ende des 18. Jahrhunderts gebaute Stadthaus im Jahre 1948 niedergebrannt (unser Bild); ein neues mußte gebaut werden. Die Stadtväter eröffneten einen Wettbewerb, und ein junger Mitbürger erhielt den Auftrag. Schon bei den Ortsbehörden erhob der Freiburger Heimatschutz Einspruch gegen den Plan, fand jedoch kein Gehör. Hingegen gelang es der kantonalen Baudenkmäler-Kommission, beim Regierungsrat, der das Projekt zu genehmigen hatte, die nötigen Abänderungen durchzusetzen (bessere Gestaltung der Wände, Anpassung der Dachform an die Umgebung usw.). Dann aber begann die Sache »eigenartig« zu werden. Der Architekt legte neue Pläne vor, die den Wünschen der Kommission Rechnung trugen und den Regierungsrat zur Gutheißung veranlaßten. Scheinbar war alles in Ordnung; man begann zu bauen, und der Heimatschutz wandte sich anderen Dingen zu. Welches war aber die Überraschung, als man eines Tages inne wurde, daß hinter den Baugerüsten ein ganz anderes Rathaus (das ursprünglich geplante!) emporgewachsen war, dem man auch bereits . . . ein Flachdach aufgelegt hatte, auf welches der schweizerische Fernsehdienst zu allem Hohn noch eine sogenannte »Relais-Station« mit ihren großen schwarzen Scheiben setzte. Ein Sturm der Empörung ging durch den Kanton, aber auch durch den Heimatschutz: Eine solche Herausforderung



Eine der Fassaden des neuen Rathauses, die die Qualität dieses Meisterwerkes ungekonnter Modernität erkennen lässt. Im Hintergrund das Schloß.

Tragique voisinage: l'hôtel de ville et le château de Romont.

Un coin pour les poètes et pour la Coopérative...

konnte man sich nicht bieten lassen. Der Regierungsrat handelte ohne Verzug und verlangte, daß das Rathaus – vor allem sein die Stadtsilhouette bestimmendes Dach – nach den von ihm genehmigten Plänen gebaut bzw. abgeändert werde. Coûte que coûte! Wie man hört, soll die den Romontern auferlegte »Buß-Übung« auf rund 200 000 Franken zu stehen kommen. Was aus ihrem Vertrag mit dem Fernsehdienst werden wird, weiß niemand. Wie alles enden wird, ist einstweilen ungewiß. Eines nur ist sicher: Heimatschutz und Regierung sind entschlossen, zum Verschwinden zu bringen, was heute im Welschland als »Skandal von Romont« Tagesgespräch ist.

Photographies:

Emile Gos, Lausanne: p. 3 et 7; E. Virieux, Lausanne: p. 8–9; Willy Zeller, Zurich: p. 12, 13, 28 et 30; Jean Martin, Genève: p. 14; J. Zimmer-Meylan, Genève: p. 15; Emile Yung, Cologny: p. 16; François Martin, Genève: p. 17, 19 et 29 (en bas); Louise Witzig, Winterthour: p. 20; R. Schmid, Sion: p. 21; Musée d'Art de Bâle: p. 22–25; Ecole des Arts et Métiers, Zurich: p. 27; Revue polytechnique suisse, Zurich: p. 29 (sauf en bas).